Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260622-D2026_95-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 Juin 2026

Date de convocation : 15/06/2026 **Date d'affichage : 15/06/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Yves LOUVEL, Christelle ROUSSIER, Laurent BELLOIR, Sébastien BUTEAU, Ophélie FROTIN, Emmanuelle TALIGOT, Anthony GACHES, Mathieu JOHAN, Marielle GARCIA ; conseillers municipaux

Était absente excusée : Anne-Sophie FOURCROY (donne pouvoir à Philippe CHAVROCHE)

Secrétaire de séance : Anne-Lise CRUCHON

35/330/95/2026
5-Objet : Lotissement secteur du champ Large : proposition d'implantation

Monsieur Chavroche Philippe, premier adjoint, présente le compte rendu de la dernière réunion tenue avec le constructeur Atalys.

Le constructeur a proposé un plan d'implantation pour les futurs lots du lotissement situé dans le secteur du Champ Large. Ce projet pourrait comprendre jusqu'à 24 lots, avec la possibilité d'intégrer des jardins en prenant sur de la terre agricole, positionnés en limite de l'OAP (*Orientation d'Aménagement Paysager*). Après les études, le constructeur reviendra vers la commune pour présenter un permis d'aménager.

Il est également nécessaire de choisir un nom pour ce futur lotissement privé. Il est proposé de reprendre le nom de la parcelle sur laquelle il sera implanté, à savoir La Garenne.

Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** la proposition du plan d'implantation notamment le nombre de lots et la possibilité de permettre l'achat de terres agricoles pour en faire des jardins
- **VALIDE** la proposition du nom de ce futur lotissement à savoir Lotissement La Garenne

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 23.06.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

MAIRIE DE TAILLIS (ILLE-ET-VILAINE)